

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 1823

présenté par

Mme Thomin, Mme Pic, Mme Rabault et les membres du groupe Socialistes et apparentés
(membre de l'intergroupe Nupes)

à l'amendement n° 915 de M. Lachaud

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer au mot :

« indépendant »,

les mots :

« allant au-delà ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement de précision des députés Socialistes et apparentés vise, dans l'esprit de l'amendement, à nous appeler à ne pas nous cantonner au cadre otanien pour développer notre modèle de défense.

En tant que puissance militaire couvrant le plus de fuseaux horaires avec 13 zones, nous avons naturellement vocation à développer des partenariats privilégiés dans le Pacifique sud, en Océanie ou dans les caraïbes notamment. D'autres nations de l'OTAN ne manquent pas de mener de telles coopérations, parfois même au détriment de leurs alliés comme ce fut le cas pour la France dans le cadre de l'accord AUKUS. Cette proposition est en outre cohérente avec d'autres amendements adoptés au rapport annexé et qui visaient à insister sur les coopérations régionales autour de nos territoires ultramarins.

Cette précision permet cependant de ne pas opposer coopérations internes et externes à l'OTAN qui demeure, d'autant plus aujourd'hui, le cadre d'alliances privilégié de la France avec l'Union européenne.